

MODALITES D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES ENFANCE-JEUNESSE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

L'organisation de l'inscription aux activités enfance-jeunesse évolue.

Afin de fiabiliser et ouvrir au plus grand nombre les inscriptions aux activités et recevoir vos enfants dans de bonnes conditions, les familles devront constituer leur dossier en 2 étapes:

1. une inscription administrative, puis lorsque celle-ci est approuvée,
2. une inscription aux activités.

A noter: les inscriptions sont dorénavant par périodes scolaires ou par vacances selon l'activité, et non plus à l'année. Il convient donc de renouveler vos demandes d'inscription aux activités régulièrement, selon un calendrier qui vous sera communiqué par courriel.

ETAPE 1

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Du 05/07 au 24/07

- Connectez-vous au portail famille: www.limonest.fr > Pôle Enfance Jeunesse > Espace Famille ou (<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=4257855#connexion&160143>)
- Si c'est votre première utilisation, vous allez recevoir un mail pour réinitialiser votre mot de passe et vous connecter sur l'espace famille.
- Si vos enfants ont déjà fréquenté les activités du Pôle Enfance Jeunesse en 2022-2023, alors vous avez juste à déposer les documents suivants : (lister les documents).
- Nos équipes vont traiter les pièces justificatives déposées et valider votre compte Famille. **Si votre dossier Famille est complet et validé, vous pouvez inscrire vos enfants aux activités**

ETAPE 2

INSCRIPTION AUX ACTIVITES

Du 12/07 au 13/08

Garderie du Matin, Garderie méridienne (dont restauration scolaire), Garderie du soir (dont études, garderie de 16h30 à 18h30):

- Les inscriptions sont à réaliser à chaque période scolaire: les demandes sont traitées par ordre d'arrivée, ne tardez donc pas, nous ne pouvons garantir de pouvoir prendre en compte toutes les demandes.

Centre de loisirs mercredi:

Les inscriptions sont à réaliser à chaque période scolaire (pas de réservation à l'année):

Compte tenu de la forte demande, la priorité est donnée aux limonois, puis à ceux ayant bénéficié d'une première fréquentation assidue à la période précédente.

Les demandes des limonois sont traitées lors d'une commission, par application de critères délibérés (cf. règlement intérieur présent dans votre espace famille [onglet Documents structure]); puis pour les places encore disponibles, par ordre d'arrivée des demandes.

Centre de loisirs vacances:

Les inscriptions sont à réaliser à chaque période de vacances.

Compte tenu de la forte demande, la priorité est donnée aux limonois, puis à ceux ayant bénéficié d'une première fréquentation assidue à la période précédente.

Les demandes des limonois sont traitées lors d'une commission, par application de critères délibérés (cf. règlement intérieur présent dans votre espace famille [onglet Documents structure]); puis pour les places encore disponibles, par ordre d'arrivée des demandes.

Une nouvelle organisation pour le périscolaire du midi

A compter de la rentrée, pour améliorer l'accueil des enfants et renforcer la possibilité de participer aux activités méridiennes et aux APC, le repas sera organisé en 2 services: 11h50 et 12h15.

L'inscription aux services sera en fonction de l'âge des enfants et de leurs activités, avec priorité aux plus jeunes, en accord avec les enseignants et les intervenants aux activités.

Les repas seront servis directement à table.

Vos enfants continueront à participer aux gestes de tri.

De nombreuses activités proposées à vos enfants

Afin de permettre à vos enfants de développer de nouvelles compétences ou enrichir leurs centres d'intérêt, l'équipe du centre de loisirs proposera de nouvelles activités:

- Entre 12h20 et 13h15, les activités suivantes seront proposées: anglais, activités manuelles, city stade, terrain synthétique, jeux libres, jeux géants, aires de jeux pour enfants.
- Pour les temps de garderie le soir: théâtre, danse hip hop, danse orientale, step, vélo et trottinettes, création de BD, origami, peinture et dessin, musique libre.
- L'inscription aux activités est gérée directement par les animateurs, selon l'intérêt porté par chaque enfant.
- La participation aux ateliers est tournante dans l'année, afin de permettre à tous de bénéficier d'au moins 2 activités.

MODALITES D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES ENFANCE-JEUNESSE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Mémo et calendrier des documents à déposer sur votre espace famille pour pouvoir accéder aux demandes d'inscription aux activités pour vos enfants	ETAPE 1 A déposer avant le 24/07 (l'absence de dépôt bloque la possibilité d'accéder à l'étape 2) Délai de traitement et de vérification: 7 jours	ETAPE 2 A déposer avant le 13/08 (si les documents ne sont pas déposés, l'inscription pour la période ne peut être prise en compte)
A déposer dans Mes documents > Ma famille		
Justificatif des revenus (QF Caf) <i>Si pas de communication application du tarif maximum</i>	X	
Justificatif de domicile de moins de 3 mois	X	
Règlement intérieur ACM approuvé et signé		X
Règlement intérieur RS approuvé et signé		X
Attestation Assurance RC		X
RIB + mandat de prélèvement (si vous optez pour le prélèvement automatique)		X
A déposer dans Mes documents > Enfants		
Livret de famille attestant le lien de filiation avec votre enfant	X	
Photocopie des pages vaccins du carnet de santé	X	
A DEPOSER DANS Personnes > Enfants > Autorisations		
Autorisation Statistiques CAF (CDAP)	X	
Autorisation Photographie pour une communication interne	X	
Autorisation de protocole d'administration de médicaments ou d'appel aux services d'urgence	X	
Autorisation de sorties	X	
Autorisation utilisation des données personnelles (RGPD)	X	
Fiche Sanitaire et Fiche vaccination	X	
Autorisation de sortie en minibus	X	
Autorisation de photographie pour une communication externe	X	
Autorisation de partir seul de l'ACM ou avec une personne identifiée	X	

Besoin d'assistance ? pej@limonest.fr 04.72.52.57.57

Une plus forte exigence sur le respect des règles collectives:

Une nouvelle organisation pour l'ACM du mercredi

Une nouvelle organisation des locaux

- En attendant la livraison de la maison des familles, et pour accueillir les enfants dans un espace plus adapté, les enfants de 3 et 4 ans seront accueillis au sein de l'école maternelle
- Pour les enfants de 5 à 6 ans, l'accueil est prévu au sein de l'ACM, dans une aile dédiée, avec les équipements et les jeux adaptés.
- Pour le plus grands: 2 nouvelles salles polyvalentes pour favoriser les jeux de groupes et petits ateliers vont être aménagées.

Une organisation prenant en compte les accompagnements aux activités associatives:

- Pour les enfants qui ne vont pas aux activités associatives, leur accueil est organisé dans un espace dédié, avec des activités spécifiques pour la journée. **Cochez ACM journée.**
- pour les enfants bénéficiant d'un accompagnement aux activités associatives, vous aurez à cocher une des 2 activités:
 - accompagnement le matin – ACM l'après-midi
 - ACM matin et accompagnement après-midi.

L'accueil se fera dans des locaux identifiés: une salle pour les accompagnements vers l'Agora, une salle pour les accompagnements vers le Parc des sports.

Tous les enfants de l'ACM se retrouveront pour des temps communs par demi-journée.

Afin de permettre aux groupes de fonctionner correctement et limiter les risques dans la gestion des groupes d'enfants, les familles devront accompagner leurs enfants dans le centre de loisirs avant 9h15 et venir à partir de 16h45.

Il ne sera plus autorisé de déposer ou venir chercher les enfants directement aux activités associatives.

Pour permettre à tous de bénéficier d'une place et limiter la surcharge des médecins par la production de certificats médicaux, seules les absences de plus de 48h seront remboursables.

Signaler l'absence de son enfant, c'est offrir une chance à une autre famille d'avoir un mode de garde !